

Sommaire :

- Déclaration de la FNEC FP-FO
- Pause méridienne des AESH
- LDG stratégiques

Déclaration liminaire FNEC FP-FO du CSA Men du 21 janvier 2025

Nous réitérons notre demande de satisfaction des revendications des personnels de Mayotte : hausse du taux d'indexation des salaires pour compenser le coût de la vie, aide de 2000 € pour tous quel que soit l'indice, instauration de l'ASA dans l'ensemble du département, extension de la reconnaissance REP+ à toutes les écoles et tous les établissements du département, mais également que la rentrée scolaire ne soit pas décrétée tant que les conditions de sécurité ne seront pas réunies.

Dans son discours de politique générale le 14 janvier, le Premier ministre François Bayrou n'a annoncé ni l'abrogation de la réforme des retraites, ni sa suspension. Bien au contraire, il ne vise qu'à poursuivre les politiques d'austérité menées par les précédents gouvernements, et il annonce d'ores et déjà plus de 50 milliards d'économies sur nos salaires, nos services publics, notre Sécu et nos retraites. Et pour gagner du temps, dans un contexte d'extrême fragilité, il propose aux syndicats patronaux et de salariés l'organisation d'un « conclave » pour trouver « un accord d'équilibre » sur le financement des retraites à partir d'un état des lieux produit prochainement par la Cour des comptes.

Le conclave Bayrou-Macron est un piège tendu aux organisations syndicales, dans le but de les associer soit au maintien de la réforme actuelle, soit à l'instauration d'une réforme systémique, réforme universelle par points ou par capitalisation, que nous avons déjà rejetée et combattue en 2019. Ce n'est pas la place des syndicats de salariés, et en tout cas pas celle de Force Ouvrière, de participer à l'élaboration d'une réforme dont les contours ont d'ores et déjà été fixés par le Premier ministre et le Medef. Ce conclave est un enfumage.

Comme le ministre Attal avait sorti de son chapeau l'annulation de 2440 suppressions de postes d'enseignant sans que le PLF ne soit modifié, la ministre Borne voudrait que l'on applaudisse à l'annulation des 4 000 suppressions de postes d'enseignants. Comme l'an dernier, ces annonces viennent après la publication du nombre de postes aux concours qui ne seront pas augmentés. Comme l'an dernier, ce sont encore des postes supprimés dans le premier degré et, dans le second degré, encore des postes spoliés pour la réforme du « choc des savoirs » au détriment des disciplines. Comme l'an dernier, cela annonce encore une rentrée dégradée.

Comment se réjouir de la suppression de 470 postes dans le premier degré, alors que la situation dans les écoles explose ! Il faut des postes pour les remplaçants en nombre insuffisant (seuls 80 % des absences sont remplacées). Il faut des postes pour baisser les effectifs dans les classes dont plus d'un quart sont à plus de 25 élèves. Il faut des postes spécialisés pour prendre en charge les élèves à besoin particulier ; et au lieu de cela, la ministre poursuit l'acte 2 de l'Ecole inclusive, le démantèlement des établissements sociaux et médico-sociaux. Ce sont des centaines de fermetures de classes qui se profilent. Inacceptable !

Comment se réjouir de la création de seulement 324 postes dans le 2nd degré et 170 postes de CPE, quand 542 postes sont déjà fléchés pour poursuivre en 4ème et 3ème le « Choc des savoirs », réforme massivement rejetée par les personnels et les parents. Cela se mettrait en place collège par collège, dans un cadre totalement territorialisé... Impossible donc de réduire le nombre d'élèves par classe avec des classes à plus de 30 voire plus de 35 en lycée !

Et toujours aucune création de postes pour les personnels administratifs, infirmiers, médicaux, sociaux, et d'encadrement qui sont en nombre notoirement insuffisant !

La ministre Borne a aussi annoncé la création de 2 000 postes d'AESH, qui était déjà prévues par le gouvernement Barnier. Chacun sait qu'un poste d'AESH créé n'équivaut pas à un personnel recruté, faute de candidats tant les salaires sont bas et les conditions de travail dégradées. La récupération par l'Etat du temps méridien, annoncée comme la solution à tous les maux, a principalement réduit le temps d'accompagnement ou la pause repas des AESH sans toujours augmenter les salaires. Plus que jamais, la FNEC FP-FO revendique un statut de fonctionnaire de catégorie B avec un temps complet pour 24h d'accompagnement et l'abandon des PIAL et des PAS.

Comment se réjouir, alors que la ministre Élisabeth Borne a présenté, depuis vendredi, un amendement au sénat de 52 M€ d'économies d'économie budgétaire qui s'ajoutent aux 170 M€ votés avant la censure du gouvernement Barnier et aux 683 M€ ponctionnés sur le budget de l'EN en 2024, mais n'a pas présenté d'amendement pour le rétablissement des 4000 postes.

Devons-nous nous attendre à de nouvelles suppressions heures supplémentaires ponctuelles, l'amputation des frais de déplacement, la non-reconduction d'enseignants non titulaires ?

Nous demandons donc également des informations sur le BOP 214. Quel budget de fonctionnement pour l'année prochaine ? Dans le projet de budget, des économies substantielles étaient prévues sur le bâtiment. Qu'en est-il ? Les frais de déplacements seront-ils pris en charge, pour toutes les missions, jusqu'à la fin de l'année ? Qu'en est-il du budget du CNED, de CANOPE, de l'ONISEP ? Il est également question d'une deuxième journée de solidarité ou de la réduction des vacances d'été en 2026. Nous vous demandons à nouveau, qu'en est-il ?

Malgré la mobilisation au printemps dernier, et les retours alarmants des personnels, un projet de décret a été envoyé aux élus de la CSL pour les groupes de besoins en 6^{ème} et 5^{ème} sur l'ensemble du volume horaire. La FNEC FP-FO continue à s'y opposer et demande l'abrogation de l'ensemble de la réforme du « choc des savoirs ».

Madame la ministre a confirmé l'abandon des 2 jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires. Le sénat a voté 2 jours plus tard la baisse de l'indemnisation des congés maladie à 90%. Nous ne l'acceptons pas. Concernant les autres contre-réformes, la ministre s'inscrit dans la continuité. Tout est maintenu : Parcoursup, « choc des savoirs », SNU, réforme de la voie professionnelle, acte 2 de l'Ecole inclusive avec déploiement des Pôle d'Appuis à la Scolarité qui aggravent la logique des PIAL (100 postes seraient prévus à cet effet) et externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux (pour lesquels aucun poste n'est évidemment prévu alors qu'au moins 24 000 élèves sont en attente de place).

La FNEC FP-FO maintient toutes ses revendications : créations de tous les postes nécessaires ! Augmentation du point d'indice : 10% tout de suite ! Abandon des contre-réformes ! Non au « conclave » ! Abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne ! Non au budget Bayrou qui prévoit 53 milliards d'économies !

Compte-rendu :

2 textes soumis au vote :

- *Projet de décret relatif à l'intervention des accompagnants des élèves en situation de handicap sur la pause méridienne (DGRH B)*
- *Projet de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines 2025-2028 (DGRH D)*

1 texte pour information :

- *Programmation annuelle des travaux du CSAMEN*

- **Pause méridienne des AESH**

Présentation :

L'application de la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne a donné lieu à une note de service du 24-7-2024. L'annexe 1 de cette note de service était une convention entre l'État et la commune ou l'EPCI compétent.

Le projet de décret a pour objectif de fixer l'autorité hiérarchique dont dépend l'AESH pendant le temps scolaire, sans passer par une convention.

« les accompagnants des élèves en situation de handicap se conforment aux consignes du responsable du service de restauration ou des activités périscolaires ayant pour objet la sécurité des élèves et le bon fonctionnement du service »

« Celles-ci ne peuvent avoir pour objet de les investir d'une autre mission que celle de l'accompagnement des élèves en situation de handicap désignés par les services de l'État »

Intervention FO :

Perte de revenus

Vous avez présenté la reprise par l'Etat de la pause méridienne comme une opportunité pour augmenter le temps de travail des AESH et in fine les revaloriser. Travailler plus pour essayer de se rapprocher du SMIC. Pour FO le meilleur moyen de les revaloriser serait d'écouter leurs revendications : un statut, un vrai salaire, un temps plein à 24 heures d'accompagnement.

Cependant, dans beaucoup d'académies, l'application de la loi s'est faite à enveloppe constante, prenant sur le temps d'accompagnement en classe les moyens pour la mise en place du 12/14, sans avenant de contrat. Les AESH perdent même de l'argent quand elles ont perdu, par la même occasion le contrat avec les mairies. Dans l'académie de Marseille par exemple, certaines AESH perdent 300 euros par mois.

Pause déjeuner

Sans augmenter le salaire dans de nombreux cas, ce texte ne règle pas les questions de la pause méridienne pour les AESH et détériore les conditions de travail. Certaines se retrouvent sans pause déjeuner. Ou au mieux, avec uniquement les 20 minutes réglementaires quand elles peuvent les prendre. Une AESH qui s'occupe d'un élève en situation de handicap, avec les difficultés inhérentes à la fonction, peut-elle décemment enchaîner sans pause sur le temps de 12h/14h et reprendre l'après-midi toujours sans pause voire sans même avoir déjeuné ? Ou avec une fronde ? Les conditions de travail sont parfois intenable.

Volontariat

Nous demandons de plus que le travail sur la pause méridienne soit effectué sur la base du volontariat, c'est ce qui avait été avancé lors du travail sur le nouveau cadre de gestion. Le volontariat doit être assuré pour toutes les AESH, y compris pour les futures recrutées. Les changements imposés d'emploi du temps dégradent encore les conditions de travail. Où en est le projet de circulaire ?

Insécurité juridique

Nous demandons des éclaircissements quant à la rédaction qui semble instaurer un possible conflit de prérogatives.

Quand vous écrivez que « les accompagnants des élèves en situation de handicap se conforment aux consignes du responsable du service de restauration ou des activités périscolaires ayant pour objet la sécurité des élèves et le bon fonctionnement du service », parlez-vous uniquement en termes de sécurité ? Le fait de préciser que « Celles-ci ne peuvent avoir pour objet de les investir d'une autre mission que celle de l'accompagnement des élèves en situation de handicap désignés par les services de l'État » est un minimum mais est loin de régler

tous les pb. Pour FO, le fait d'ajouter que les AESH doivent se conformer aux consignes du responsable pour ce qui concerne « le bon fonctionnement du service » peut entrer en conflit avec les autorités fonctionnelles, notamment du directeur dans le 1er degré. Confirmez-vous que l'autorité fonctionnelle du directeur d'école continue de s'appliquer ?

Amendement :

Un amendement voté à l'unanimité des organisations syndicales demandant l'ajout de : « Les accompagnants des élèves en situation de handicap peuvent exercer, s'ils sont volontaires pour cela, des missions spécifiques d'accompagnement des élèves en situation de handicap pendant le temps de la pause méridienne. » a été rejeté par le ministère, indiquant que seule une augmentation de la quotité de travail était soumise au volontariat. Cela ne concernait ni les changements d'emploi du temps, ni les nouveaux contrats. La FNEC FP-FO continuera de s'opposer aux changements d'emplois du temps contraints.

Vote du texte :

Abstention : FSU – CFDT – SNALC – SUD

Pour : UNSA

Contre : CGT

NPPV : FO

Explication de vote :

La FNEC FP-FO n'a pas pris part au vote. Ce texte ne répond pas aux revendications des AESH (un Statut de fonctionnaire de catégorie B, un vrai salaire avec un temps plein à 24h). Il est en dehors des problématiques des AESH.

- LDG stratégiques

Intervention FO

Ce texte détaille et promet l'aggravation de toutes les évolutions, toutes les réformes qui viennent déréglementer et abimer le fonctionnement de l'ensemble des services et des établissements. La logique de territorialisation s'impose à tel point que la différence entre décentralisation et déconcentration est de plus en plus illisible. En donnant toujours plus de pouvoir et de marge de manœuvre aux recteurs, le ministère explose le cadre national de l'Ecole, de l'EN et de son administration et s'attaque aux statuts en aggravant notamment l'individualisation des carrières. La scélérate loi dite de Transformation de la FP a seulement 5 ans et nous observons dans les académies, au-delà du manque de transparence ou de l'opacité, des dérives clientélistes graves.

Aujourd'hui, sans même envisager le retour du paritarisme, l'administration prétend remettre les OS et leurs représentants au centre du jeu. Sur ce point, l'exemple choisi pour illustrer cette orientation est le plan Blanquer de requalification de la filière administrative. La FNEC FP-FO rappelle que la mise en œuvre de ce plan est avant tout marquée par un déni de démocratie sociale, la majorité des OS représentatives ayant refusé de le signer. Dans les faits, nous relevons notamment qu'une part importante des requalifications de postes issues de ce plan Blanquer n'ont bénéficié à aucun collègue, des académies ayant fait le choix de requalifier en priorité des postes vacants. Sur le plan salarial, la FNEC FP-FO réaffirme son opposition à la politique salariale ministérielle exclusivement indemnitaire. Pour les personnels administratifs, la part de la rémunération indemnitaire est aujourd'hui dangereuse. La FNEC FP-FO revendique l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'intégration de l'IFSE dans le traitement indiciaire. La FNEC FP-FO défend le paritarisme, la négociation collective et non une logique d'accompagnement des mesures décidées par le ministère.

Le ministère reconnaît enfin le manque criant de postes dans l'administration tout en s'obstinant à refuser de donner les moyens nécessaires pour améliorer les conditions de travail de ses personnels et la qualité du service rendu aux usagers.

Et le ministère s'obstine aussi à refuser de reconnaître que l'attractivité des postes passe avant tout par l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail. En lieu et place de l'octroi des moyens nécessaires pour assurer toutes les missions dans des conditions soutenables pour les personnels, le ministère choisit de défendre des outils informatiques qui ont des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues mais aussi sur la qualité du service rendu. Pire encore, le ministère entend promouvoir le recours à l'intelligence artificielle.

Sans les moyens supplémentaires nécessaires, le ministère prétend vouloir améliorer l'accompagnement RH des personnels. Dans les faits, les services de gestion des payes et carrières des personnels peinent à assurer leurs missions, les dysfonctionnements sont nombreux dans le versement des rémunérations mais aussi des frais de mission, les retards s'accumulent dans les actes de gestion et le turn-over inévitable ne peut qu'aggraver la situation. Les conseillers RH manquent de formation sur les règles statutaires propres à chaque corps, ils n'ont pas les leviers nécessaires pour accompagner des personnels parfois en souffrance et de nombreux postes ne sont pas pourvus, le turn-over ne les épargne pas. Les SG d'EPL comme les personnels de direction, les inspecteurs et les chefs de service souffrent déjà de surcharges de travail considérables mais le ministère prévoit de leur confier de nouvelles responsabilités. La FNEC FP-FO rappelle également les manques criants dans les services médicaux et sociaux des personnels.

Sans les moyens supplémentaires nécessaires et sans aucune garantie sur le respect des règles statutaires de protection des personnels, le ministère prétend par ailleurs lutter contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes.

De plus, le texte aborde d'autres points qui vont à l'encontre de nos revendications : maintien de la masterisation, formation continue, contractualisation, AESH, AED, salaire au mérite, refus de temps partiels, médecine du travail, PSC... La FNEC FP-FO dénonce par ailleurs les refus - systématiques pour certains corps – de temps partiel indispensable pour accéder à une cessation progressive d'activité. La FNEC FP-FO maintient sa revendication d'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne.

La FNEC FP-FO réaffirme son attachement viscéral à la défense de la République une et indivisible, du cadre républicain de l'Ecole, de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national, incompatibles avec la logique d'adaptation des politiques nationales aux prétendues réalités locales.

Amendements :

41 amendements ont été proposés sur ce texte, en majorité accepté par l'administration. La FNEC FP-FO n'a pris part au vote d'aucun amendement refusé estimant que ce texte n'était en rien amendable, le rejetant dans son intégralité.

Tous les amendements refusés ont été votés ainsi : NPPV : FSU - FO - CGT / POUR : UNSA - CFDT - SNALC - SUD

Vote du texte :

CONTRE : FSU - FO - CGT – SNALC - SUD

ABSTENTION : UNSA - CFDT